

La ministre de la Justice Christiane TAUBIRA suggère devant le Sénat des ajustements locaux à la réforme de la carte judiciaire

A l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire, le Sénat a consacré lundi soir l'un de ses neufs débats sur les conclusions de ses travaux de contrôle et d'évaluation à la réforme de la carte judiciaire. Ce débat s'est ainsi appuyé sur le rapport présenté en juillet par les sénateurs Nicole BORVO COHEN-SEAT (CRC, Paris, depuis remplacée par le secrétaire national du PCF Pierre LAURENT – cf. "BQ" des 19 juillet et 6 septembre) et Yves DETRAIGNE (UCR, Marne) au nom de la commission des Lois, présidée par le sénateur (PS) du Loiret et ancien ministre Jean-Pierre SUEUR.

Mme BORVO COHEN-SEAT et M. DETRAIGNE ont estimé dans ce rapport que la réforme, lancée le 27 juin 2007 par la Garde des Sceaux Rachida DATI et ayant abouti au 1^{er} janvier 2011 à la réduction de près du tiers du nombre d'implantations judiciaires en France (819 contre 1206 auparavant) a constitué une occasion ratée (cf. "BQ" du 13 juillet).

Rappelons que, dans le détail, les suppressions ont surtout touché les tribunaux d'instance (178 sur 476, soit 37 %), les tribunaux de commerce (55 sur 185, soit 30 %), les conseils de prud'hommes (62 sur 271, soit 23 %), tandis que les Tribunaux de grande instance ont été

relativement épargnés (21 sur 181, soit 11 %). En outre, tous les greffes détachés restants, sauf un, ont été supprimés (soit 85 suppressions). Cette réforme a aussi créé, à la marge, 14 juridictions : 7 tribunaux d'instance, un conseil des prud'hommes, 5 tribunaux de commerce et un tribunal mixte de commerce. Au final, le nombre d'implantations judiciaires est passé de 1206 à 819.

A l'issue du débat, la ministre de la Justice Christiane TAUBIRA a estimé que "la réforme était nécessaire", mais qu'"il y avait lieu d'agir autrement". Elle a ainsi assuré aux sénateurs la volonté du gouvernement de "consulter les parlementaires et bénéficier de leur expérience", comme l'ont recommandé Mme BORVO COHEN-SEAT et M. DETRAI GNE.

Reprenant là aussi une recommandation du rapport de la commission des Lois, la Garde des Sceaux a indiqué qu'il n'y aurait pas de nouvelle réforme car "elle serait mal vécue par les magistrats, les greffiers, les fonctionnaires et les justiciables, qui ont été fort bousculés". "En revanche, nous procéderons à des ajustements, ressort par ressort, pour assurer une présence judiciaire adaptée à chaque territoire", a-t-elle déclaré, citant les "nombreuses observations" faites par le Conseil d'Etat. Mme TAUBIRA a ensuite énuméré plusieurs objectifs et formes que pourraient prendre ces "ajustements". Déplorant ainsi que la réforme de 2009 ait obéi à "un diktat comptable", elle a estimé qu'une "réflexion sur l'organisation judiciaire" était plus utile, ajoutant que la proximité "est nécessaire pour les contentieux du quotidien, le surendettement, les affaires familiales et sociales, le logement". "La justice de proximité est structurante pour la démocratie. Organiser des déserts judiciaires, c'est fragiliser le lien social", a-t-elle souligné. "Il faut réfléchir à la forme qu'elle peut prendre là où les tribunaux d'instance ont été supprimés", a-t-elle poursuivi. Sur ce point, la ministre a estimé que si les audiences foraines "donnent (...) largement satisfaction dans certaines juridictions", elles ne sauraient être la panacée. Elle a également évoqué les maisons de la justice et du droit "dont il faudra repenser les critères car elles n'ont pas vocation à se substituer aux tribunaux". La Garde des Sceaux a aussi indiqué "réfléchir à la répartition du contentieux", précisant que "toutes les options sont sur la table". "L'option du tribunal de première instance, sans faire de passéisme, n'est pas écartée", a-t-elle souligné, tout en s'interrogeant : "faut-il se contenter de réunir tribunal d'instance et Tribunal de grande instance ou aller jusqu'à inclure les tribunaux des prud'hommes et de commerce ?". L'extension du réseau informatique et celle des guichets uniques de greffe sont également des questions sur la table. En conclusion la ministre a suggéré aux sénateurs de trouver ensemble "des réponses adaptées à chaque territoire". "Mon cabinet est à votre disposition pour répondre aux questions locales", a-t-elle insisté.

Par ailleurs, Mme TAUBIRA a répondu à plusieurs interrogations des sénateurs. Elle a ainsi indiqué que "la Chancellerie cherche les moyens de redéfinir (la) place" des juges de proximité. A une question du sénateur (UCR) du Lot-et-Garonne Henri TANDONNET, elle a affirmé que "la collégialité à l'instruction sera effective en 2014". En revanche, elle a répondu au sénateur (UMP) de Mayotte Abdourahamane SOILIH que "la création d'une cour d'appel n'est pas envisagée pour l'heure" à Mayotte, mais lui a proposé d'"examiner dans quels délais cette cour d'appel pourrait être créée". En outre, deux jours avant son intervention lors de l'assemblée générale extraordinaire du Conseil national des barreaux, la première devant les avocats, Mme TAUBIRA a déclaré vouloir "donner à la Justice les moyens d'appliquer les dispositifs actuels", "avant d'effectuer une grande réforme de la procédure pénale". Interrogée sur la judiciarisation, la Garde des Sceaux a souligné avoir "confié à l'Institut des Hautes Etudes Judiciaires (IHE) le soin de mener une réflexion sur le périmètre d'intervention du juge et l'assistance au magistrat", et ajouté "souhaiter que cette réflexion soit la base des réformes à venir sur l'organisation judiciaire et l'assistance au juge".